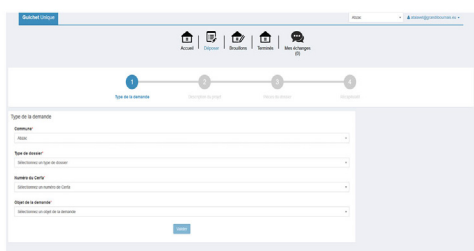




Communiqué de presse - 10 février 2022

Dématérialisation : depuis le 1^{er} janvier 2022, le PETR du Grand Libournais a mis en place un téléservice et accompagne les 54 communes qui lui ont confié l'instruction de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme dans ce virage numérique.



<https://grandlibournais.geosphere.fr/guichet-unique>

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite Loi ELAN, est l'une des pièces majeures de mise en œuvre de la Stratégie logement du Gouvernement. Construire plus de logements, simplifier les normes, protéger les plus fragiles et mettre les transitions énergétique et numérique au service des habitants : telle est l'ambition de la loi Elan.

Une mesure parmi la vingtaine phare de la loi inscrit pleinement l'urbanisme dans la transition numérique : la dématérialisation des procédures d'instruction.

Le Gouvernement a ainsi prévu que les usagers puissent saisir l'administration par voie électronique et que les communes de plus de 3500 habitants assurent l'instruction dématérialisée des dépôts et de la chaîne de traitement des dossiers d'urbanisme. Cette dématérialisation doit permettre de simplifier les relations entre l'administration et les citoyens.

Dans le cadre de cette mesure, le PETR du Grand Libournais a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022 un téléservice permettant aux 54 communes du Grand Libournais dont il instruit les demandes d'autorisations d'urbanisme depuis 2015, de prendre ce virage de la dématérialisation, et ce même si aucune de ces communes ne compte aujourd'hui plus de 3500 habitants.

Certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux (DP), permis de construire, permis d'aménager, permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager, permis de démolir et transferts d'un permis de construire ou d'aménager...La vie d'un dossier d'urbanisme suit plusieurs étapes : du dépôt de la demande jusqu'à l'arrêt de décision en passant par la consultation des services en cours d'instruction. Ces étapes sont désormais accessibles depuis le guichet unique sécurisé et disponible 7j/7 et 24h/24 proposé par le PETR du Grand Libournais.

Après inscription, chaque demandeur, usager ou professionnel, peut disposer désormais d'un espace personnel sur lequel il peut consulter le suivi de ses dossiers en temps réel. Le Guichet Unique de l'Urbanisme permet de formuler une demande d'autorisation, de joindre toutes les pièces justificatives, de suivre ses demandes, de les compléter (éléments manquants), de les archiver...Chaque envoi génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution du dossier.

La dématérialisation était un enjeu essentiel dans l'organisation du service d'Autorisation du Droit du Sol (ADS) du PETR du Grand Libournais qui a anticipé sa mise en place dès 2020 pendant les confinements successifs. Aujourd'hui, les 54 communes proposent ainsi à leurs administrés le même niveau de service que les communes de plus de 3500 habitants. Elles bénéficient par ailleurs d'un accompagnement régulier grâce à la mise à disposition d'outils, de tutoriels et de formations en visioconférence.

CONTACT PRESSE - Elodie Lacouture
communication@grandlibournais.eu
Tél. : 06 49 15 50 48

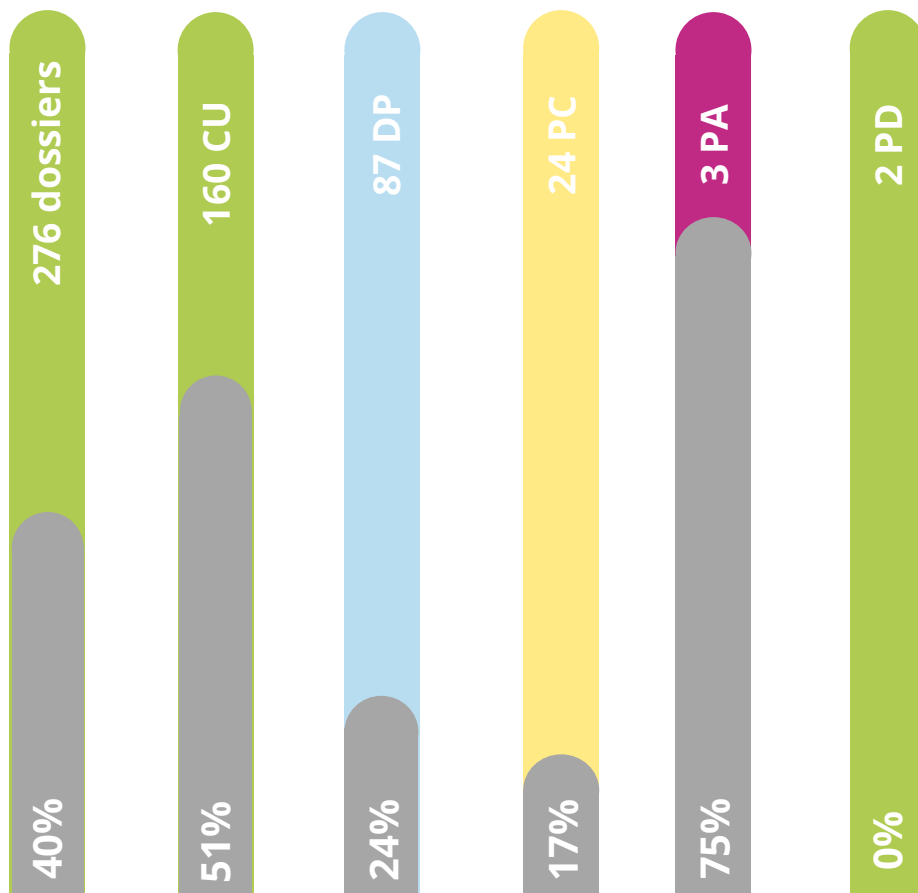
A PROPOS

Créé en 2001, le Grand Libournais est devenu Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais le 1^{er} janvier 2017. Il est composé de 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté d'Agglomération du Libournais, les communautés de communes Castillon-Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais et du Pays Foyen. Ses missions principales sont l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique, la santé, les contractualisations et les programmations. Les décisions du PETR DU Grand Libournais sont prises par un Comité Syndical, son organe délibérant. Il délègue une partie de ses attributions au Président, M. Jacques Breillat, ainsi qu'au Bureau qui réunit 9 Vice-Présidents et les Présidents des cinq EPCI adhérents.

Dématérialisation - Statistiques

Janvier 2022

TOTAL



CU - Certificat d'Urbanisme

DP - Déclaration préalable de Travaux

PC - Permis de construire

PA - Permis d'aménager

PD - Permis de démolir

Part déposée sur le guichet unique

109 dossiers déposés sur le guichet unique